



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

étudiants

Question écrite n° 33306

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la circulaire n° 99-040 du 26 mars 1999 publiée au Bulletin officiel du 15 avril 1999. Il lui demande si le projet de guichet social unique est toujours à l'étude et s'il entrera en vigueur dès la prochaine rentrée universitaire.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a annoncé, le 9 juillet 1998, les principales dispositions du plan social étudiant qui vise à créer les conditions d'une meilleure reconnaissance de la place des étudiants dans la société, à leur apporter les bases d'une plus grande indépendance matérielle et morale, tout en leur permettant d'être mieux responsabilisés dans la conduite des politiques et des institutions de la vie étudiante. A cette fin, une réflexion est conduite pour définir les diverses modalités de réalisation du concept de guichet unique (c'est-à-dire par exemple de définir les liens CROUS/universités, l'articulation avec la commission de site, son insertion et sa place dans l'année universitaire, sa ou ses locations). Le guichet unique devra être conçu pour faciliter les démarches des étudiants plus particulièrement lors de la période d'inscription. Des dispositions seront prises (guichets d'information, services d'accueil, correspondants de la préfecture, délégués universitaires aux relations internationales). Ces démarches pourront comporter notamment la recherche de logements, le dépôt de la demande de bourse et/ou diverses demandes d'aides à caractère social (ALS, APL...) l'accès à des services divers (EDF, TELECOM...). Elles pourront bien entendu comprendre des recherches d'informations sur l'ensemble des prestations offertes par les services universitaires (sport, culture, vie associative). Enfin, en ce qui concerne les étudiants étrangers, ces démarches pourront comprendre des demandes d'informations en matière administrative. Le guichet unique apparaît comme un des instruments importants permettant l'insertion des étudiants dans l'université et dans la ville. En tant que tel il est étroitement lié à l'activité de la future commission de site créée dans les académies à la rentrée universitaire 1999. Le but recherché est d'opérer une approche collective et locale de l'ensemble des problèmes rencontrés par les étudiants, afin d'apporter les améliorations indispensables.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33306

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1999, page 4493

Réponse publiée le : 11 octobre 1999, page 5896